



Délibération 26_07_02_CA_064

Séance du 2 juillet 2026

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 2 juillet 2026 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le décret n° 2025-928 du 8 septembre 2025 relatif à l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'avis favorable du Comité social d'administration du 18 juin 2026

Monsieur le Président donne la parole au Directeur Général des Services qui présente le nouveau régime indemnitaire applicable au 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Approuve le nouveau régime indemnitaire applicable au 1^{er} janvier 2026.

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,

AENES									FILIERES										ITRF										Publié le 15/07/2026					
CATEGORIES	CORPS	GROUPES	Montant actuel	MONTANT revalorisé	Ajout proposé	% du Montant actuel/Valeur de référence	% du Montant réévalué/valeur de référence	Valeurs de référence	CORPS	GROUPES	Montant actuel	MONTANT revalorisé	DNUM	Ajout proposé	% du Montant actuel/Valeur de référence	% du Montant réévalué/valeur de référence	Valeurs de référence	CORPS	GROUPES	Montant actuel	MONTANT Revalorisé	ajout proposé	% du Montant actuel/Valeur de référence	% du Montant réévalué/valeur de référence	Valeurs de référence									
A	ATTACHES	0	1315	1 325,00 €	10,00 €	99,70%	100,45%	1 319,00 €	IGR	0	1315	1 325,00 €	1 395,00 €	10,00 €	99,70%	100,45%	1 319,00 €	CONSERVATEURS	0	1315	1 325,00 €	10,00 €	99,70%	100,45%	1 319									
		1	1115	1 125,00 €	10,00 €	99,64%	100,54%	1 119,00 €		1	1115	1 125,00 €	1 195,00 €	10,00 €	99,64%	100,54%	1 119,00 €		1	1115	1 125,00 €	10,00 €	99,79%	100,54%	1152									
		2	955	1 015,00 €	60,00 €	94,09%	100,00%	1 015,00 €		2	955	1 015,00 €	1 085,00 €	60,00 €	94,09%	100,00%	1 015,00 €		2	950	1 015,00 €	65,00 €	109,45%	116,94%	868									
		2B	915	935,00 €	20,00 €	98,07%	100,21%	933,00 €		3	870	930,00 €	1 000,00 €	60,00 €	93,55%	100,00%	930,00 €		3	880	880,00 €	- €	107,67%	107,67%	743									
		3	725	745,00 €	20,00 €	97,58%	100,27%	743,00 €																										
	4	640	650,00 €	10,00 €	102,40%	104,00%	625,00 €	IGE	0	1315	1 325,00 €	1 395,00 €	10,00 €	99,70%	100,45%	1 319,00 €	Bibliothécaire																	
	1	705	715,00 €	10,00 €	102,17%	103,62%	690,00 €		1A	1115	1 125,00 €	1 195,00 €	10,00 €	99,64%	100,54%	1 119,00 €																		
	2	640	650,00 €	10,00 €	102,40%	104,00%	625,00 €		1B	915	935,00 €	995,00 €	20,00 €	98,07%	100,21%	933,00 €																		
	1	705	715,00 €	10,00 €	102,17%	103,62%	690,00 €		2	725	745,00 €	875,00 €	20,00 €	97,58%	100,27%	743,00 €		1	780	780,00 €		104,98%	104,98%	743										
	2	640	650,00 €	10,00 €	102,40%	104,00%	625,00 €		3	640	650,00 €	800,00 €	10,00 €	102,40%	104,00%	625,00 €		2	695	695,00 €		111,20%	111,20%	625										
B	SAE NES								TECHNICIENS	1	560	580,00 €	790,00 €	20,00 €	103,32%	107,01%	542,00 €	BIB ASSISTANT	1	520	540,00 €	20,00 €	111,83%	116,13%	465									
								2		540	560,00 €	770,00 €	20,00 €	103,45%	107,28%	522,00 €	2		480	500,00 €	20,00 €	104,80%	109,17%	458										
		1	520	540,00 €	20,00 €	111,83%	116,13%	465,00																										
		2	480	500,00 €	20,00 €	104,80%	109,17%	458,00																										
	3	450	470,00 €	20,00 €	103,93%	108,55%	433,00																											
C	AD E NES	1	350,00 €	360,00 €	10,00 €	120,69%	124,14%	290,00	ATRF	1	350,00 €	360,00 €	- €	10,00 €	120,69%	124,14%	290,00	MAGASINIER	1	350,00 €	360,00 €	10,00 €	120,69%	120,69%	290									
		2	320,00 €	330,00 €	10,00 €	111,50%	114,98%	287,00		2	320,00 €	330,00 €	- €	10,00 €	111,50%	114,98%	287,00		2	320,00 €	330,00 €	10,00 €	111,50%	114,98%	287									

valeurs dûes ministérielles
valeurs dûes établissement (calculées en gardant l'écart de primes entre les groupes)

Les fonctions de groupe 2B des attachés sont celles du groupe 1B IGE.

Pour rappel :

Pour la BAP J (hors RAF ISH et IUT)

		Directeur/responsable fonctionnel ou technique ; Responsable de composante à fortes responsabilités ;	responsable administratif et financier
	Fonctions de définition de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programmes complexes - Fonctions d'encadrement direct - Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	- Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ; - Responsable d'un service d'appui/de soutien à la formation ; - Responsable de plateaux techniques ou de laboratoires communs.	Responsable administratif et financier composantes actuelles

Pour les autres BAP que J et E

		Directeur/responsable fonctionnel ou technique ; Responsable de composante à fortes responsabilités ;	haut niveau de responsabilité équivalent à un responsable d'un service continu ou d'un des services généraux
	Fonctions de définition de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programmes complexes - Fonctions d'encadrement direct - Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	- Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ; - Responsable d'un service d'appui/de soutien à la formation ; - Responsable de plateaux techniques ou de laboratoires communs.	

Pour la BAP E

		Directeur/responsable fonctionnel ou technique ; Responsable de composante à fortes responsabilités ; Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine (ou secteur) scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités ; Responsable d'un service d'appui/de soutien à la formation ; Responsable de plateaux techniques ou de laboratoires communs.	
	Fonctions de définition de pilotage de processus, de projet, de protocole et/ou de programmes complexes - Fonctions d'encadrement direct - Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise		

Un alignement a été fait entre les ITRF et l'AENES, il restera l'alignement à faire avec les personnels des bibliothèques.
Dans le cadre de la mise en place de la GPEEC, un travail sur les groupes de fonction sera fait.